AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0161
FR0000039091-FS0047

18 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ROBERTET SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2018, complété par un courrier reçu le 18 janvier, la société International Value Advisors LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et clients sous mandats, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 janvier 2018, le seuil de 10% du capital de la société ROBERTET et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 228 196 actions ROBERTET représentant autant de droits de vote, soit 9,91% du capital et 6,89% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ROBERTET sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 18 janvier 2018, 219 701 actions ROBERTET représentant autant de droits de vote, soit 9,54% du capital et 6,63% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 302 545 actions représentant 3 313 782 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.